



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie Pays de la Loire

Affaire suivie par :
Guillaume VARENNE
02 40 14 23 21

guillaume.varennes@culture.gouv.fr

Références : IA0441702300040-3

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

DREAL Pays de la Loire
UD44 - SUB-04
5 Rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES CEDEX 2

À l'attention de AIOT N°0100031288 ,

NANTES, le **10 6 NOV. 2023**

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES (LOIRE-ATLANTIQUE), 2023 - 1 Rue des Garennes (projet eolien) - ZA 27,26,20
IA0441702300040
Votre courrier du 3 octobre 2023 - Livre V du Code du patrimoine
Vos Références : AIOT N°0100031288, ud44.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 3 octobre 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le directeur régional des affaires culturelles
et par délégation
La Conservatrice régionale de l'archéologie
Conservatrice du patrimoine
Isabelle BOLLARD-RAINEAU



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie Pays de la Loire

Affaire suivie par :
Guillaume VARENNES
02 40 14 23 21

guillaume.varennes@culture.gouv.fr

Références : IA0441702300040-4

**Direction régionale
des affaires culturelles**

PE DES POMMERAIES

188 Rue Maurice Béjart
34080 MONTPELLIER

À l'attention de Mme GRIMA Julie,

NANTES, le **06 NOV. 2023**

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES (LOIRE-ATLANTIQUE), 2023 - 1 Rue des Garennes (projet eolien) - ZA 27,26,20
IA0441702300040
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

DREAL Pays de la Loire m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 3 octobre 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Isabelle BOLLARD-RAINEAU
Pour le directeur régional des affaires culturelles
et par délégation
La Conservatrice régionale de l'archéologie
Conservatrice du patrimoine